



Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Provins

## MAIRIE de BELLOT

( Mairie : 01.64.04.81.98  
( Secrétariat : 01.64.04.44.33  
7 : 01.64.04.80.63  
• : mairiebellot@orange.fr

NS/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 13 avril 2019

#### **Présents :**

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART – Mme Christine MOREAUX, Adjoint  
Mme Muguette AUBISSE – M. Gérard COLOMBO – M. Alexis DEPREZ – M. Frédéric DUGUET – Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI – Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE – Mme Gabrielle MAILLARD – M. Laurent MIGNARD – M. Patrick SUDRES.

#### **Absents excusés + pouvoirs :**

M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2019**

Suite à la lecture du compte rendu de conseil du 4 avril 2019 des modifications sont à apporter sur les points suivants :

**Point n°9** : Mr Mignard demande la modification de ses propos, "l'augmentation des impôts doit être étudiée en fonction de toutes les contraintes du budget primitif et dans une perspective de moyen terme".

**Point n°10** : suppression de la phrase : "Une date de commission financière sera proposée avec l'ensemble des éléments"

Un mail a été envoyé à ce sujet dès le lendemain du conseil, daté du 5 avril 2019

Suite à ces demandes, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **Nomination secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

#### **3/ Vote du budget primitif 2019 Assainissement (Délibération N°2019-3-1)**

Du fait du rejet du budget primitif 2019 de la Commune par Le Conseil Municipal du 4 avril 2019, le budget primitif 2019 Assainissement est à revoter. C'est un budget annexe qui est

jugé sérieux et cohérent (Même dépenses et même recettes que le budget présenté le 4 avril 2019).

Le budget primitif 2019 Assainissement est adopté à l'unanimité.

**Accepte, le Budget Primitif 2019 Assainissement, équilibré comme suit :**

	Montant
Fonctionnement	181 094,66 €
Investissement	52 474,51 €

#### **4/ Vote du taux des taxes 2019 (Délibération N° 2019-3-2)**

Suite à la présentation par Le Maire des différentes hypothèses de hausse des taux, le débat s'engage sur les produits supplémentaires attendus pour le budget communal. M. Gérard Colombo demande des précisions et exprime la nécessité de ne pas alourdir de façon excessive la fiscalité des habitants (inondations 2018, hausse des impôts autre que communaux...). Le Maire répond que la hausse de 30% des impôts locaux est nécessaire à l'équilibre du budget et au respect des engagements pris auprès des soutiens financiers (Département) pour la réalisation des travaux de l'année 2019. Mme Legendre acte les 30% de hausse pour 2019, mais demande quelle sera la tendance ensuite (incertitude). Le Maire sur demande des Conseillers, procède au vote à bulletins secrets.

Hausse de 30% des taux 2019 = 5 voix pour et 9 voix contre  
L'augmentation des taux de 30% est rejetée à la majorité.

#### **5/ Vote du Budget primitif 2019 Commune (Délibération N°2019-3-3)**

Du fait du rejet de l'augmentation du taux des taxes, le budget travaillé et cohérent devient caduque.

Le Maire présente le budget, il précise que l'ensemble des dépenses et recettes sont inscrites. L'ajustement fiscal est de + 30%. Ajustement budgétaire en investissement (registres + 4000€ et travaux inondations – 4000€).

Le Maire rappelle que ce rejet met la Commune en retrait par rapport à ses créanciers.

M. Mignard et d'autres Conseillers demandent un avis extérieur sur ce budget = Saisine de la CRC (budget équilibré) + (perspective sur plusieurs années).

Le Maire procède au vote du budget primitif à bulletins secrets : 3 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions

Le budget primitif 2019 Commune est rejeté à la majorité.

Il sera envoyé ainsi en Préfecture, Saisine de la CRC et retour de la préfecture sous 2 mois.

M Laurent Mignard précise qu'il appartient à la commune de plaider sa cause auprès des autorités de tutelle pour trouver le meilleur équilibre entre les dépenses à réaliser (plan pluriannuel) et la pression fiscale sur les habitants.

**REFUSE le Budget Primitif 2019, équilibré comme suit :**

	Montant
Section de fonctionnement	710 803,99 €
Section d'investissement	376 150,33€

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H20.

Le Maire,

François HOUSSEAU.